



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CONSEIL EXECUTIF
Cent cinquième session
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

EB105/15
29 novembre 1999

Collaboration au sein du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales

Rapport du Secrétariat

1. Le présent rapport traite uniquement des questions qui intéressent directement le Conseil exécutif. Un rapport plus complet sera soumis à la Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé.

FEDERATION INTERNATIONALE DES SOCIETES DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

2. L'OMS et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge collaborent depuis déjà quelque temps dans plusieurs domaines, telles la réponse aux situations d'urgence et la sécurité du sang. Un cadre plus complet conçu pour tirer parti des atouts de chacune des deux organisations a maintenant été mis en place pour la collaboration entre elles.

3. L'un des domaines nouveaux de cette collaboration présente un intérêt immédiat. La Journée mondiale de la Santé 2000 aura pour thème la sécurité du sang, et l'OMS élabore actuellement la stratégie à mettre en oeuvre pour célébrer cette manifestation en partenariat avec la Fédération. C'est la première fois que l'OMS utilise cette démarche. L'OMS, avec son expertise technique et ses contacts avec les gouvernements, et la Fédération, avec son vaste réseau de sociétés locales et de volontaires, pourront ensemble transmettre à un très large public le message : « La sécurité du sang commence par moi – sang donné, vies sauvées ».

GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT ; PLAN-CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT

4. Dans sa décision WHA52(9), la Cinquante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé a prié le Directeur général de rédiger un rapport analytique sur la participation de l'OMS au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et de le soumettre pour examen au Conseil exécutif.

5. Depuis qu'elle est entrée dans le Groupe des Nations Unies pour le Développement, en juillet 1999, l'OMS participe au plan-cadre à un niveau différent. Elle a organisé deux séminaires de formation sur le plan-cadre, l'un à Genève (juillet 1999) et l'autre à l'intention de ses représentants dans la Région de l'Asie du Sud-Est (novembre 1999). Avec le PNUD et d'autres organismes, elle participe également à un examen de la mise en oeuvre du plan-cadre.

6. La deuxième phase de la mise en place du cadre d'aide au développement est en cours ; en novembre 1999, elle avait été menée à bien dans quelques pays seulement. Une analyse de la participation de l'OMS à cet exercice sera préparée lorsqu'il aura été mené à bien dans un nombre plus élevé de pays, et soumise pour examen au Conseil exécutif à une session ultérieure.

PROGRES DES INITIATIVES EN FAVEUR DE LA SANTE DES POPULATIONS AUTOCHTONES

7. A la suite de la résolution WHA51.24 sur la Décennie internationale des populations autochtones et d'un rapport soumis au Conseil exécutif à sa cent troisième session,¹ le Secrétariat a été prié de faire rapport au Conseil à sa cent cinquième session en janvier 2000 sur les progrès des initiatives en faveur de la santé des populations autochtones.

8. Ce rapport sur la santé des populations autochtones a été largement distribué et a suscité un intérêt considérable.² Il s'agit de la première tentative qui ait été faite pour dresser un bilan mondial de la situation.

9. Un forum sur la santé des populations autochtones (Genève, 29 juillet 1999)³ a été organisé avec le Comité sur la Santé des Populations autochtones afin de faire le point des progrès accomplis par l'OMS au cours de l'année écoulée en sa qualité de point focal pour les questions de santé. Ce forum a également fourni aux représentants des populations autochtones et de leurs organisations une tribune libre où ont été proposées à l'OMS les grandes questions de santé et de développement qui ont été examinées lors de sa consultation tenue en novembre 1999 (voir le paragraphe 12).

10. Le Directeur exécutif du PNUE et le Directeur général de l'OMS ont rencontré (Arendal, Norvège, 23 août 1999) les responsables des organisations des peuples autochtones de l'Arctique. Le mémorandum d'accord signé à cette occasion par le PNUE et l'OMS couvre des problèmes qui intéressent les populations autochtones.

11. Une réunion des responsables des organisations des peuples autochtones de l'Arctique (Moscou, septembre 1999) a été consacrée à l'environnement et à la santé des populations autochtones. Les participants ont instamment prié les gouvernements des pays de l'Arctique, le Conseil de l'Arctique, le PNUE et l'OMS de continuer à s'occuper de ces questions en collaboration avec les populations autochtones.

¹ Document EB103/30.

² Document WHO/SDE/HSD/99.1.

³ Tenu pendant la session du groupe de travail sur les populations autochtones de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités de la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies.

12. Une consultation internationale sur la santé des populations autochtones (Genève, novembre 1999), où étaient équitablement représentés les populations autochtones, les gouvernements et les Régions, s'est employée à définir les orientations nécessaires à l'établissement d'un plan d'action de l'OMS conçu pour répondre aux besoins des populations autochtones dans le domaine de la santé.

MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL EXECUTIF

13. Le Conseil est invité à prendre note du rapport.

= = =